

INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

Liste des sociétés spécialisées sur le plan international en matière de contrôle et de surveillance (ci-après dénommées «sociétés de surveillance») agréées par les États membres conformément aux règles prévues à l'annexe VIII du règlement (CE) n° 612/2009

(Cette liste remplace celle publiée au Journal officiel de l'Union européenne C 215 du 10 août 2010, p. 14)

(2011/C 312/03)

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Conformément à l'article 17, paragraphe 1, point b), et paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 612/2009 de la Commission ⁽¹⁾, une société de surveillance agréée par un État membre est habilitée à délivrer des attestations certifiant le déchargement et l'importation de produits agricoles bénéficiant d'une restitution à l'exportation dans un pays tiers ou, au moins, l'arrivée à destination de ces produits dans un pays tiers.

Par ailleurs, une société de surveillance agréée et contrôlée par un État membre conformément aux articles 18 à 23 du règlement (CE) n° 612/2009 ou un organisme officiel d'un État membre est chargé de l'exécution des contrôles prévus à l'article 3 du règlement (CE) n° 817/2010 de la Commission (exigences en matière de bien-être des animaux vivants de l'espèce bovine en cours de transport pour l'octroi de restitutions à l'exportation).

L'agrément et le contrôle des sociétés de surveillance relèvent de la responsabilité des États membres.

L'agrément d'une société de surveillance par un État membre est valable dans tous les États membres. Cela signifie que l'attestation délivrée par une société de surveillance agréée peut être utilisée dans l'ensemble de la communauté, quel que soit l'État membre dans lequel se trouve le siège de ladite société de surveillance.

En vue d'informer les exportateurs communautaires de produits agricoles, la Commission publie périodiquement une liste de toutes les sociétés de surveillance agréées par les États membres. **La liste ci-jointe a été mise à jour le 1^{er} septembre 2011.**

2. AVERTISSEMENT

Les services de la Commission attirent l'attention des exportateurs sur les points suivants:

- Le fait qu'une société de surveillance soit mentionnée dans la liste ne garantit pas automatiquement que les attestations qu'elle délivre sont valables. Des preuves supplémentaires peuvent être nécessaires. Il peut également être constaté, a posteriori, que les attestations délivrées ne sont pas exactes.
- Une société peut être retirée de la liste à tout moment. Avant d'opter pour l'une ou l'autre de ces sociétés, il est donc recommandé à l'exportateur de vérifier auprès des autorités nationales [voir annexe XIII du règlement (CE) n° 612/2009] si la société en question est toujours agréée.
- L'exportateur peut obtenir davantage de renseignements sur ces sociétés auprès de l'autorité nationale qui les a agréées.

⁽¹⁾ JO L 186 du 17.7.2009, p. 1.

ANNEXE

Liste des sociétés de surveillance agréées par les États membres**DANEMARK**

Baltic Control Ltd Aarhus ⁽¹⁾
Sindalsvej 42 B
PO Box 2199
8240 Risskov
DANMARK

Tél. +45 86216211
Fax +45 86216255
<http://www.balticcontrol.com>
Courriel: baltic@balticcontrol.com

Agrément valable du 21.7.2008 au 20.7.2011 (réagrément en cours d'examen)

ALLEMAGNE

IPC HORMANN GmbH ⁽¹⁾
Independent Product-Controlling
Ernst-August-Straße 10
29664 Walsrode
DEUTSCHLAND

Tél. +49 51616-0390
Fax +49 5161603-9101
<http://www.ips-hormann.com>
Courriel: ipc@ipc-hormann.com

Agrément valable du 1.4.2009 au 31.3.2012

Schutter Deutschland GmbH
Speicherstadt — Block T
Alter Wandrahm 12
20457 Hambourg
DEUTSCHLAND

Tél. +49 3097660
Fax +49 321486
<http://www.schutter-deutschland.de>
Courriel: info@schutter-deutschland.de

Agrément valable du 1.11.2010 au 31.10.2013

ESPAGNE

SGS Española de Control SA ⁽¹⁾
C/ Trespaderne, 29
Edificio Barajas I
(B° del Aeropuerto)
28042 Madrid
ESPAÑA

Tél. +34 913138000
Fax +34 913138080
<http://www.sgs.es>
Courriel: david.perez@sgs.com

Agrément valable du 1.10.2008 au 31.9.2011 [en ce qui concerne le règlement (CE) n° 612/2009] et du 22.12.2008 au 21.12.2011 [en ce qui concerne le règlement (UE) n° 817/2010]

FRANCE

Control Union Inspections France
8 boulevard Ferdinand de Lesseps
B.P. 4077
76022 Rouen
FRANCE

⁽¹⁾ Cette société a également été agréée pour effectuer des contrôles dans les pays tiers dans le cadre du règlement (UE) n° 817/2010 (bien-être des animaux vivants de l'espèce bovine en cours de transport).

Tél. +33 232102100
Fax +33 235718099
Courriel: qufrance@control-union.fr

Agrément arrivé à expiration; réagrément en cours d'examen.

ITALIE

Società SGS Italia SpA
Sede legale: via Gasparre Gozzi 1/A
20129 Milano MI
ITALIA

Tél. +39 0273931
Fax +39 0270124630
<http://www.sgs.com>
Courriel: sgs.italy@sgs.com

Agrément valable du 14.3.2011 au 13.3.2014

Società Viglienzone Adriatica SpA
Sede legale: via della Moscova 38
20121 Milano MI
ITALIA

<http://www.viglienzone.it>

Filiale di Ravenna: c.ne Piazza d'Armi 130
48100 Ravenna RA
ITALIA

Tél. +39 0544422242 / 428839
Fax +39 0544590765
Courriel: controllli@viglienzone.it

Agrément valable du 14.2.2009 au 13.2.2012

Società Bossi & C. Transiti SpA
Via D. Fiasella 1
16121 Genova GE
ITALIA

Tél. +39 0105716
Fax +39 0105716246
Courriel: bossi@bossi-transiti.it
<http://www.bossi-transiti.it>

Agrément valable du 15.6.2010 au 14.6.2013

PAYS-BAS

Control Union Nederland ⁽¹⁾
Boompjes 270
3011 XZ Rotterdam
NEDERLAND

PO Box 893
3000 AW Rotterdam
NEDERLAND

Tél. +31 102823390
Fax +31 104123967
Courriel: netherlands@controlunion.com

Agrément valable du 1.11.2008 au 31.10.2011

Saybolt International B.V.
Stoomloggerweg 12
3133 KT Vlaardingen
NEDERLAND

Tél. +31 104609911
Fax +31 104353600
<http://www.saybolt.com>

Agrément valable du 1.2.2010 au 31.1.2013

⁽¹⁾ Cette société a également été agréée pour effectuer des contrôles dans les pays tiers dans le cadre du règlement (UE) n° 817/2010 (bien-être des animaux vivants de l'espèce bovine en cours de transport).

POLOGNE

J.S. Hamilton Poland Ltd. Sp. z o.o.
ul. Świętojańska 134
81-404 Gdynia
POLSKA/POLAND

Tél. +48 586607720
Fax +48 586007721
<http://www.hamilton.com.pl>
Courriel: info@hamilton.com.pl

Agrément valable du 3.12.2010 au 25.11.2013

Polcarga International Sp. z o.o.
ul. Henryka Pobożnego 5
70-900 Szczecin
POLSKA/POLAND

Tél. +48 914418201
Fax +48 914482036
<http://www.polcarga.pl>
Courriel: office@polcarga.pl

Agrément valable du 3.12.2010 au 25.11.2013

SGS Polska Sp. z o.o.
ul. Bema 83
01-233 Warszawa
POLSKA/POLAND

Tél. +48 223292222
Fax +48 223292220
<http://www.pl.sgs.com>
Courriel: sgs.poland@sgs.com

Agrément valable du 3.12.2010 au 25.11.2013

FINLANDE

OY Lars Krogus AB ⁽¹⁾
Vilhonvuorenkatu 11 B 10
FI-00500 Helsinki
SUOMI/FINLAND

Tél. +358 947636300
Fax +358 947636363
Courriel: finland@krogus.com
<http://www.krogus.com>

Agrément valable du 15.5.2009 au 14.5.2012

ROYAUME-UNI

ITS Testing Services Ltd (Intertek)
Caleb Brett House
734 London Road
West Thurrock Grays
Essex
RM20 3NL
UNITED KINGDOM

Tél. +44 1708680200
Fax +44 1708680255
Courriel: mstokes@caleb-brett.com

Agrément valable du 4.4.2010 au 4.4.2013

(1) L'autorisation de délivrer des attestations accordée à cette société est limitée à la Fédération de Russie, à l'Ukraine et à la République de Biélorussie. Pour de plus amples informations, contacter les autorités finlandaises.